

CONTRAT D'ENGAGEMENT « ANIMATION OFFICIELLE » DU TÉLÉTHON **ENTRE L'AFM TÉLÉTHON ET LA COMMUNE DE GRAVELINES**

Madame Marylène BEAUSSART, exposé au Conseil :

L'Association Française contre les Myopathies (AFM) organise, chaque année depuis 1987, une opération nationale de récolte de fonds, via la manifestation du Téléthon, dans le but de financer les projets de recherches sur les maladies génétiques neuromusculaires et de réduire le handicap qu'elles induisent. Cette opération nationale repose sur la mobilisation de la population aux travers de manifestations diverses organisées pour collecter des fonds sur les lieux où elles se déroulent.

La Ville de Gravelines propose d'accompagner l'organisation du Téléthon sur son territoire aux côtés de l'AFM.

Pour ce faire et afin de coordonner les initiatives en faveur de cette manifestation, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature du contrat d'engagement « Animation Officielle » proposé chaque année par l'AFM, dans le cadre de l'organisation du Téléthon sur le territoire de Gravelines.

Ce contrat d'engagement fixe notamment les types de manifestations organisées sur le territoire communal ainsi que les modalités de versement par la Ville, des dons et recettes à l'AFM.

La Commission Extra-Municipale « Citoyenneté, Démocratie Locale et Vie Associative » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer le contrat d'engagement « Animation Officielle » dans le cadre de la manifestation du Téléthon ainsi que toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- **ADOPTÉ A L'UNANIMITE.**

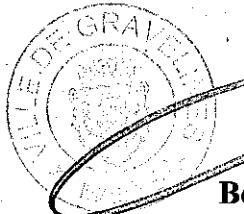
FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 21 MARS 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,

Christelle DENEUVILLE
Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,

Bertrand RINGOT
Bertrand RINGOT



Reçu en Sous-Préfecture le 25 MARS 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 25 MARS 2024

Conseil Municipal convoqué le : 15 Mars 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2024 – 18 h 00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT

Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE

Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Monsieur Raoul DEFUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLL, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Laurie VERSTRAET, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,
Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.